

Accusé de réception en préfecture : 006-220600019-20221125-lmc126899-BF-1-1

Date de télétransmission : 2 décembre 2022

Date de réception : 2 décembre 2022

DEPARTEMENT
des
ALPES-MARITIMES

République Française

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Séance du 25 NOVEMBRE 2022

DELIBERATION N° 3.3

**BUDGETS ANNEXES - DÉCISION MODIFICATIVE N°1 POUR 2022 -
BUDGET ANNEXE DU CINÉMA JEAN-PAUL BELMONDO**

⌘⌘⌘⌘

Le Conseil départemental,

Vu le code général des collectivités territoriales dans ses 1ère et 3ème parties ;

Vu la délibération prise le 25 juin 2007 par l'assemblée départementale créant le budget annexe du cinéma Mercury ;

Vu la délibération prise le 15 novembre 2021 par l'assemblée départementale approuvant le changement de dénomination du cinéma « Mercury » en cinéma « Jean-Paul Belmondo » ;

Vu le rapport de son président présentant la décision modificative n°1 pour l'exercice 2022 des budgets annexes de la collectivité et notamment la décision modificative n°1 pour 2022 du budget annexe du cinéma Jean-Paul Belmondo ;

Après avoir recueilli l'avis favorable de la commission Finances, interventions financières, administration générale et SDIS ;

Après en avoir délibéré ;

Décide :

- 1°) d'approuver la décision modificative n°1 pour 2022 du budget annexe du cinéma Jean-Paul Belmondo, dont le détail figure en annexe, globalement arrêtée comme suit :

	DEPENSES		RECETTES	
	Réelles et mixtes	Ordre	Réelles et mixtes	Ordre
Investissement	130 793,57 €	0,00 €	137 225,18 €	- 6 431,61 €
Fonctionnement	6 431,61 €	-6 431,61 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL	137 225,18 €	- 6 431,61 €	137 225,18 €	- 6 431,61 €

- 2°) de prendre acte de l'affectation de résultat suivante :
- reprise de l'excédent d'investissement cumulé 2021 en recettes d'investissement pour 137 225,18 € ;
 - affectation du déficit de fonctionnement cumulé 2021 en dépenses de fonctionnement pour 1 431,61 €.

Signé

Charles Ange GINESY
Président du Conseil départemental